

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 65

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 11
ABSENTS 27

Vote Pour : 65
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

17 OCTOBRE 2023

Date d'Affichage

17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Michel MALGOUYRES à Sébastien MONTEILLET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Olivier DAMEZ à Christophe GOURMANIEL, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Michelle LAVIT à Louisa KAOUANE, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, , Dominique BOYER, Jacques BROS, Bernard EGUILUZ, Muriel GEFFRIER, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, François VERGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°233_2023

ACTES : 1.3.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Mandat d'études et de réalisation de travaux d'aménagement pour l'extension de la Zone d'Activités de la Molière à Graulhet - Société Publique Locale AUDEO

Exposé des motifs

Dans le cadre du Schéma de développement économique adopté en septembre 2022, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a souhaité mettre en place une stratégie foncière ambitieuse en matière économique. Elle consiste à organiser et prioriser la mobilisation du foncier en cohérence avec les besoins des entreprises du territoire dans la perspective d'un usage économe de l'espace.

Elle repose sur une stratégie spatiale équilibrée avec le développement de nouveaux espaces d'accueil adaptés aux différents bassins d'emploi du territoire. Ainsi, sur le secteur graulhetois, l'aménagement de la Zone d'Activités de la Molière a ainsi été définie comme site d'intérêt stratégique orientée notamment vers l'accueil d'entreprises industrielles et technologiques et de services aux entreprises (ingénierie, ...).

Projet

Située à l'est de la commune (route de Réalmont), et inscrite de longue date au Plan Local d'Urbanisme de Graulhet, l'aménagement de la Zone d'activités de la Molière consistera à viabiliser une superficie d'environ 10 hectares, propriété de la Communauté d'agglomération, afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire dans un environnement de qualité. Les parcelles concernées sont les suivantes (cf. annexe) :

- BH0016 (1595 m²) ;
- BH0017 (43 820 m²) ;
- BI0004 (29 377 m²) ;
- BI0006 (6 676 m²) ;
- BI0056 (12 888 m²).

Les lots fonciers qui seront créés dans le cadre de cet aménagement devront être raccordables aux réseaux électricité, eau potable, eaux usées, eaux pluviales, gaz le cas échéant, télécom et fibre optique.

Pour réaliser cette opération, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a sollicité la Société Publique Locale AUDEO, opérateur tarnais ayant pour objet, pour le compte exclusif de chacun de ses actionnaires et sur leur territoire, toute opération d'aménagement, entendue au sens de l'urbanisme.

La proposition de convention de mandat pour les études et la réalisation de la ZAE « La Molière » à Graulhet se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme : Etudes pour la réalisation des travaux des parcelles BI0004, BI0006, BI0056, BH0016, BH0017 ;
- Tranche optionnelle 1 : Réalisation des travaux d'aménagement sur les BH0016 et BH0017 ;
- Tranche optionnelle 2 : Réalisation des travaux d'aménagement sur les BI0004, BI0006 et BI0056.

Le montant des dépenses à engager pour cette opération (toutes dépenses confondues) est provisoirement évalué à 3 555 931 € HT, soit 4 267 117,20 € TTC, TVA à 20% (valeur avril 2023). Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées pour la réalisation de l'aménagement.

La proposition financière de la Société Publique Locale (SPL) AUDEO, au capital de 225 000 € dont le siège social est 1, avenue du Général HOCHE CS 73110 81011 ALBI CEDEX 9, est la suivante : un prix global et forfaitaire (cf. annexe) de 177 260,00 € HT (212 712,00 € TTC).

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé ;

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2511-1 à L.2511-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet, notamment l'article 6.1.1 Compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°208_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°160_2023 du 12 juin 2023 relative à l'adhésion et la désignation des représentants à la SPL AUDEO ;

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité du 28 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le mandat d'études et de réalisation de travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de la Molière à Graulhet à la Société Publique Locale AUDEO pour un montant de 177 260,00 € HT (212 712,00 € TTC) tel qu'annexé ;
- **charge** le Président de signer le mandat d'études et de réalisation de travaux d'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités de la Molière à Graulhet ainsi que tout acte s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 07 NOV. 2023

- publication - mise en ligne

Le 07 NOV. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le 07/11/2023

ID : 081-200066124-20231023-233_2023-DE

